

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°200

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 19 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 septembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Laurence GRARE

Madame Sandrine LE MOINE

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Antoine WOHLGROTH

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Monsieur Pascal BEAUDET

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Jean-François MONINO

Secrétaire de séance : Soizig NEDELEC

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de la Santé Publique/

OBJET : Contrat d'adhésion au groupement SESAN pour la solution ORTIF relative à la mise en œuvre opérationnelle du dépistage de la rétinopathie diabétique

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code des collectivités territoriales ;

Vu le Code la Santé publique et notamment ses articles L6133-1 à L6133 ;

Vu la délibération n°105 du 14 juin 2018 habilitant la Maire à exercer certaines attributions en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°268 du Conseil municipal du 13 décembre 2017 ;

Vu le schéma régional de l'organisation des soins arrêté en 2012 ;

Vu la convention constitutive et le règlement du GCS SESAN du 30/03/2017 ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2014-2018 (CPOM ARSIF) et ses avenants ;

Considérant qu'il y a un intérêt pour la Ville à maintenir l'activité de dépistage de la rétinopathie diabétique ;

Considérant que le maintien et le bon déroulement du dépistage de la rétinopathie diabétique sont étroitement liés à l'adhésion au GCS SESAN à travers la solution ORTIF ;

Considérant qu'il y a lieu au regard des éléments susmentionnés de signer le contrat d'adhésion au groupement SESAN pour la solution ORTIF.

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'adhésion de la Ville au groupement SESAN pour la mise en œuvre de la solution ORTIF pour un montant annuel de 450 euros TTC décomposé comme suit : 50 euros TTC pour l'adhésion au groupement et 400 euros TTC pour le suivi de la solution ORTIF ;

AUTORISE la Maire à signer le contrat d'adhésion ;

DIT que la dépense sera inscrite au budget 503 A - 611

Reçu en préfecture le : 21/09/18

Publié le : 21/09/18

Certifie exécutoire : 21/09/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Leila TLILI

